

APEL Antenne de Prévention des Expulsions Locatives

Nous vous proposons
des consultations gratuites à la Maison de la Justice et du Droit de SALON de Pce :

- ◇ Sans rendez-vous (en principe) **MAIS** sur RDV depuis le COVID
- ◇ De 9 h 00 à 12 h 00
- ◇ Les premiers et troisièmes mercredis du mois
- ◇ Avec une équipe composée d'un travailleur social et d'un avocat



Vous êtes dans la situation suivante :

- ◆ Vous habitez Salon de Provence ou les autres communes du Territoire du Pays Salonais,
- ◆ Vous êtes locataire
- ◆ Vous êtes en impayé de loyer et vous subissez une procédure d'expulsion
- ◆ Vous avez besoin de conseils en lien avec votre assignation au Tribunal
- ◆ Vous avez reçu un congé de la part de votre bailleur
- ◆ Vous êtes en litige avec votre propriétaire
- ◆ Vous avez besoin de conseil dans vos démarches liées au logement



Nous vous proposons de :

- ⇒ Vous rencontrer pour faire une évaluation de votre situation et de vos difficultés liées au logement
- ⇒ Vous accompagner dans les premières démarches administratives
- ⇒ Assurer une médiation avec votre bailleur
- ⇒ Vous informer des différents stades de la procédure d'expulsion locative
- ⇒ Vous donner des informations d'ordre juridique par l'intermédiaire de l'avocat
- ⇒ Rechercher avec vous des solutions pour rembourser votre dette
- ⇒ Préparer votre assignation au tribunal
- ⇒ Vous informer des démarches relatives à la recherche d'un logement ou d'une solution d'hébergement adaptée
- ⇒ Vous proposer un accompagnement social ou vous orienter vers les services compétents...

Face aux impayés de loyers et aux expulsions : **Ne restez pas sans réponses !**

Contactez nous au : **06.04.47.96.31**

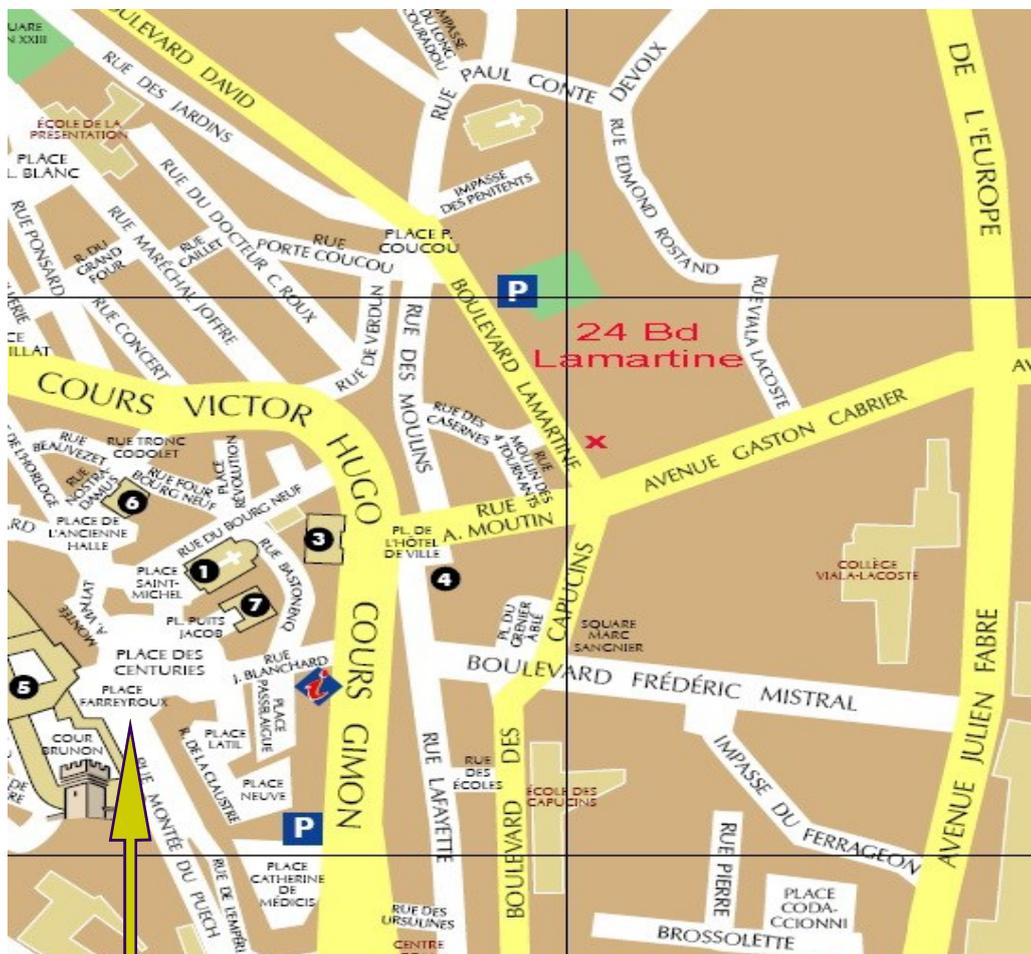
ADAMAL

89 Boulevard Aristide Briand—13300 SALON DE PROVENCE
Tel : 04.90.56.09.65 - email : accueil.salon@adamal.org

Afin de mieux comprendre votre situation,

munissez-vous, lors de votre venue, des documents suivants :

- Tous les documents concernant la procédure d'expulsion (commandement de payer, relance bailleurs, lettres d'huissiers ...)
- Contrat de location, quittances
- Justificatifs de ressources
- Documents d'état civil (pièce d'identité, livret de famille, carte de séjour...)



Maison de la Justice et du Droit
Place Passelaigue
13300 Salon de Provence
(à côté du château de l'Emperi)

Téléphone : 04.90.45.32.81
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

A PROPOS DU CDAD

L'ACCES AU DROIT POUR TOUS

Le Conseil départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône est chargé de définir et de mettre en oeuvre la politique d'accès au droit dans le département des Bouches-du-Rhône.

www.cdad13.fr



Conseil Départemental de
l'Accès au Droit
des Bouches-du-Rhône

Antenne de Prévention

DES EXPULSIONS LOCATIVES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'ACCES AU DROIT
DES BOUCHES-DU-RHONE

Tribunal de Grande Instance
6, rue Joseph Autran
13006 MARSEILLE
Tel: 04 91 15 53 92
cdad-bouches-du-rhone@justice.fr



Conseil Départemental de
l'Accès au Droit
des Bouches-du-Rhône

Antenne de Prévention

DES EXPULSIONS LOCATIVES

SALON-DE-PROVENCE

Maison de la Justice et du Droit

SALON-DE-PROVENCE

Les maisons de la justice et du droit (MJD) assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit.

Maison de la Justice et du Droit
Place Passelaigue
13300 SALON-DE-PROVENCE
Tél : 04 90 45 32 81

www.cdad13.fr

Une Antenne de prévention des expulsions locatives

Qu'est-ce que c'est? Un dispositif chargé d'accueillir les personnes concernées par une procédure d'expulsion domiciliaire.

1 A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Si vous êtes locataire ou vous connaissez un locataire ayant une dette de loyer, et qui :

- a reçu un commandement de payer et/ou,
- est convoqué au tribunal avec le risque d'une expulsion de son domicile.

2 QUE POUVEZ VOUS FAIRE ?

Vous pouvez-vous rendre à l'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives (APEL) à la *Maison de la Justice et du Droit de Salon-de-Provence*.



3 QUI VA VOUS RECEVOIR ?

C'est une équipe pluridisciplinaire composée d'un avocat et d'un travailleur social.

Cette antenne vous apportera :

- une aide de nature sociale : information sur les aides financières, vérification des droits avec les services sociaux compétents, médiation avec le bailleur...
- une aide de nature juridique : vérification des procédures, préparation de votre défense, accès à un avocat gratuit (une aide juridictionnelle peut être attribuée en fonction de vos revenus)...

4 QUELLES GARANTIES M'APPORTE CETTE ANTENNE ?

Les consultations de cette antenne sont :

- anonymes
- gratuites
- et confidentielles



Conseil Départemental de
l'Accès au Droit
des Bouches-du-Rhône

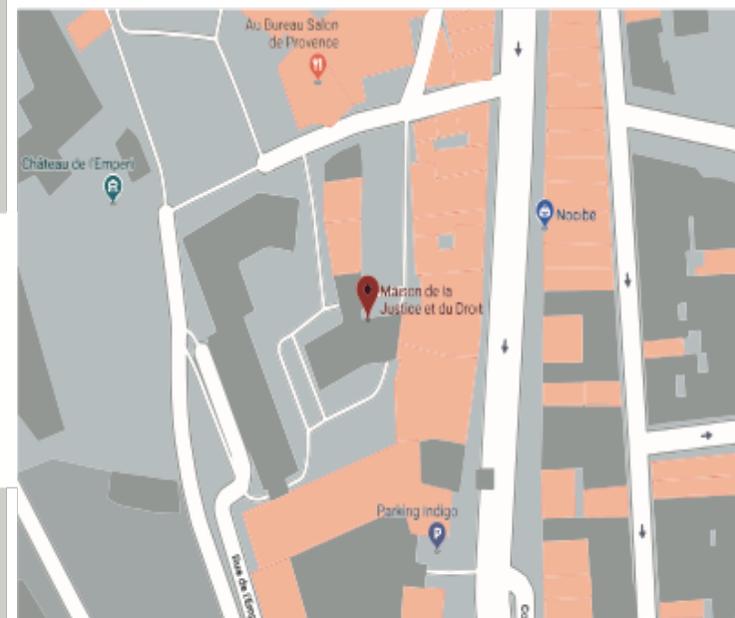


DOCUMENTS
A APPORTER

- le bail,
- le commandement de payer ou l'assignation en expulsion,
- les documents relatifs à la composition de la famille, aux ressources, aux aides de la CAF, aux dettes, aux charges, crédits en cours, etc.
- les courriers éventuels avec votre propriétaire

L'ANTENNE DE SALON-DE-PROVENCE

Maison de la Justice et du droit
Place Passelaigue
13300 SALON-DE-PROVENCE



Ordre des Avocats
à la Cour d'Appel d'Aix en Provence

